



COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

Commune de
BAUDRIERES

71370 Saône et Loire

Séance du 07 septembre 2021

Président : M. Cédric DAUGE

Secrétaire de séance : Marie-Claire MULLIERE

Présents : Mmes Colette JODAR-TORRES – Marie-Claire MULLIERE – Sylvie BARTHELEMY – Nathalie TISSOT - Sandrine AUGÉAT – Stéphanie GREMERET – Céline BESSONNAT – Constance FINAS – Sylvie SAUNIER

MM. Yves LOMBARD – Dominique BOUILLOUX – Sébastien LESSARD – Cédric TISSOT

Absent excusé : M Quentin D'ALASCIO pouvoir Cédric TISSOT

Monsieur le Maire ouvre la séance et donne lecture du compte rendu du 15 juin 2021. Le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents, l'approuve.

RENOUVELLEMENT EQUIPEMENT VETUSTE LUMINAIRES

Monsieur le Maire présente au Conseil le devis du Syndicat Départemental Energie Saône et Loire concernant le remplacement de 35 luminaires vétustes. Le montant estimatif des travaux se porte à 18 297 €. Seules les ampoules sont à changer. Un nouveau devis sera demandé au SYDESL.

PROJET ECLAIRAGE SCULPTURE BOIS

Monsieur le maire présente au Conseil le projet d'éclairage de l'épi de maïs sculpté sur bois. Le montant de l'étude s'élève à 5770.71 €. Le Conseil valide le devis à condition qu'il propose des options de couleurs différentes.

REMBOURSEMENT DE FACTURES A DEUX ELUES

Monsieur le Maire informe le Conseil que certaines fournitures ont été achetées par deux adjointes pour l'aménagement du gîte Perrusson. Madame Nathalie TISSOT et Madame Marie-Claire MULLIERE se sont chargées d'acheter plusieurs articles à l'usine SEB de Tournus pour un montant de 763.85, à CARREFOUR Chalon sud pour un montant de 332.49 € et à LECLERC pour 235.70 €. Le Conseil accepte de rembourser ces factures à Madame TISSOT et Madame MULLIERE.

PROPOSITION DE VENTE D'UNE PARCELLE APPARTENANT A MME COTZA

Monsieur le maire présente au Conseil le courrier de Maître GUIGUE-FREROT chargé de la vente de la propriété boisée cadastrée AP 98 et appartenant à Madame COTZA Arlette. Dans le cadre du droit de préemption institué par l'article L.331-22 du Code forestier, la commune a la possibilité d'acquérir ce bien pour la somme de 400.00 €. Le conseil ne donne pas suite à cette proposition. Monsieur le Maire est chargé d'en faire part au notaire.

EXONERATION DES TAXES FONCIERES SUR PROPRIETE BATIE(TFPB)

Les constructions nouvelles de logements sur la commune de Baudrières sont exonérées de taxe foncière sur les propriétés bâties (TFPB) durant les deux années qui suivent celle de leur achèvement. Avant le 1^{er} octobre 2021, les communes doivent fixer, si elles le souhaitent, un taux d'exonération allant de 40 à 90 %. Le conseil décide de ne pas délibérer dans ce sens et de conserver une exonération de la TFPB à 100 %.

FONDS DE MUTUALISATION TELECOM, CONTRIBUTION 2022

M. le Maire rappelle au conseil l'adhésion au principe de mutualisation initié par le SYDESL en reversant à ce dernier le produit de la redevance d'occupation du domaine public dû à Orange et destiné au financement partiel des travaux d'enfouissement des réseaux de télécommunications.

Le conseil approuve le calcul de la redevance, fixée selon l'évolution de l'index général des travaux publics, présenté comme suit :

	Km d'artères ou m ² d'emprise	montant unitaire	montant total
Lignes aériennes	10.825	55.05 €	595.92 €
Lignes souterraines	19.919	41.29 €	822.46 €

TOTAL : 1418.38 €

Ce montant s'établit, compte tenu des longueurs de réseaux, des surfaces des installations radioélectriques et autres installations, des autorisations de voirie.

La commune versera au SYDESL au titre de l'exercice 2021, la somme équivalente au produit total de la RODP perçu auprès des opérateurs de télécommunication au cours de l'année 2020.

MODIFICATION DU TABLEAU DES EMPLOIS

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que pour faire face à l'accroissement permanent d'activité, la durée de temps de travail d'un agent des services techniques a dû être augmentée et ainsi portée de 24 h à 35 heures hebdomadaires. Il appartient donc au conseil de modifier le tableau des emplois :

- En supprimant le poste d'adjoint technique fixé à 24 h,
- En créant un nouveau poste d'adjoint technique à 35 h

Le conseil accepte.

DEMANDE DE SUBVENTION « LIGUE CONTRE LE CANCER »

Monsieur le Maire présente au Conseil le courrier de demande de subvention de l'association de Saône et Loire « la ligue contre le cancer ». Le conseil décide d'accorder une subvention d'un montant de 50 € au titre de l'année 2021.

ATTRIBUTION DU NOUVEAU MARCHÉ DE TRANSPORT SCOLAIRE

Le marché de transport scolaire arrivant à son terme en juillet 2021, il était nécessaire de lancer une nouvelle consultation. Sur trois sociétés de transport sollicitées (Keolis, Transarc et Girardot), deux ont répondu à l'offre d'appel. Les transports Girardot ont présenté une meilleure offre et ont ainsi été retenus.

SECURISATION HAMEAU DE TENARRE

Monsieur le maire présente la note d'opportunité rédigée par l'agence technique départementale de Saône et Loire détaillant plusieurs scénarios et implantations à réaliser afin de sécuriser les entrées du hameau de Tenarre. Parmi les scénarios possibles, le plus adapté et le plus économique est retenu. Les entreprises locales seront sollicitées pour effectuer les travaux et différentes subventions pourront être demandées (amendes de police, DETR, appel à projets...). Le projet sera supervisé par la DRI.

Parallèlement, il est convenu de solliciter le préfet par courrier afin de mettre en place dès que possible une surveillance plus assidue du comportement des automobilistes roulant à vitesse excessive.

REGLEMENT INTERIEUR ET TARIF GITE PERRUSSON

Le gîte Perrusson étant sur le point d'ouvrir au public, les tarifs et le règlement intérieur doivent être mis en place. Le conseil valide les propositions et réflexions apportées :

- Saison haute (du 10/04/2021 au 04/01/2022) : 750 € la nuit, 3500 € la semaine
- Saison basse (du 05/01/2022 au 14/04/2022) : 550 € la nuit, 2600 € la semaine
- Forfait chauffage (du 1^{er} octobre au 30 avril) : 35 €
- Location linge de lit (par personne) : 10 €
- Location linge de toilette (par personne) : 5€
- Forfait ménage : 450 €
- Forfait animal de compagnie (par animal) : 5€

Les réservations se feront à partir du 1^{er} octobre auprès du secrétariat de mairie puis directement en ligne.

CONSULTATION CHAUFFERIE BOIS

Monsieur le Maire revient sur le projet d'installation d'une chaufferie bois sur réseau de chaleur et informe le conseil que le marché de consultation sur la maîtrise d'œuvre sera bientôt lancé auprès de trois cabinets d'architecte. Tous les conseils et documents concernant cette action ont été fournis par le département.

AFFAIRES ET QUESTIONS DIVERSES

M. le Maire informe le conseil des points suivants :

- la vente MARLOT est toujours en cours,
- l'association Espace Gym adresse ses remerciements pour la subvention accordée,
- la qualité de l'eau du restaurant scolaire est bonne selon les dernières analyses de l'ARS,
- le bilan énergétique 2020 du patrimoine communal a été publié,
- le projet alimentaire territorial ayant pour objectif de relocaliser l'agriculture et l'alimentation dans les territoires en soutenant l'installation d'agriculteurs, les circuits courts ou les produits locaux dans les cantines devient obligatoire sur 88 communes, à l'échelle du pays de la Bresse bourguignonne,
- le service urbanisme de la commune adhèrera prochainement à la dématérialisation des demandes,
- une kitchenette sera installée à la nouvelle salle multi-accueil au bénéfice des associations.

M. Yves LOMBARD présente le programme de la fête du Troquis du 11 et 12 septembre. Cette dernière s'organisera normalement : fête foraine, spectacle, feux d'artifices et repas seront au rendez-vous. Néanmoins, les gestes barrières anti-covid seront à respecter et le pass sanitaire exigé pour les repas assis et les consommations à la buvette.

La publicité de l'événement sera diffusée par le biais du Jsl numérique (rubrique Pour sortir) et de radio Bresse (15 à 20 spots).

Mme Nathalie TISSOT informe le conseil des points suivants :

- Le marché du transport scolaire a été renouvelé et confié à l'entreprise GIRARDOT,
- La rentrée scolaire s'est faite avec les mêmes enseignants que l'année précédente,
- Sur 130 élèves fréquentant l'école primaire, 102 enfants sont inscrits au restaurant scolaire sur 3 services,
- La matinée associations du 05 septembre au cours de laquelle 13 associations, la bibliothèque et le diocèse ont participé a rencontré un vif succès. Familles et jeunes étaient au rendez-vous. Les adhésions au tennis et Base Ball ont été nombreuses.
- Le bilan pour les emplois saisonniers des jeunes de moins de 18 ans a été positif. Employeur et employés ont été satisfaits du travail proposé et accompli. Un verre de l'amitié leur sera proposé le samedi 11 septembre pour faire un point sur les activités réalisées.

Mme Marie-Claire MULLIERE informe le conseil des points suivants :

- Point com-com : un nouveau pôle enfant jeunesse sera installé à Saint Germain (enfants en bas âge et accueil loisirs). Un accueil sénior à Simandre sera créé dans l'ancien local des pompiers. Le développement culturel et industriel de Cuisery dans le cadre du plan « petite ville de demain » est en cours et sera subventionné,
- Le marché du 20 août a été moins fréquenté que d'ordinaire mais les commerçants présents ont été globalement satisfaits. Les prochains marchés auront lieu les dimanches 19 septembre (présence du traiteur Sébastien DEVERS) et 17 octobre (présence de la laiterie d'Etrez),
- La réunion du 28 août pour mise en place d'un conseil jeune s'est bien déroulée. 88 jeunes de la commune ont été sollicités. Une majorité des volontaires prêts à s'investir ont entre 11 et 13 ans. Afin d'avoir un panel plus représentatif, il manquerait quelques jeunes de 15 ans. La date d'élection est fixée au 18 octobre et la mise en place officielle au 6 novembre,
- La réunion du CCAS fixée au 9 septembre présentera un bilan sur les visites séniors de juillet et s'organisera autour de différentes réflexions sur les animations de fin d'année (repas et colis),
- Commission fleurissement : Une opération désherbage a eu lieu avant l'inauguration de la maison Perrusson. Le projet d'aménagement du parterre de la sculpture mais va être porté par les membres de la commission,
- La visite des gîtes de France aura lieu le 30 septembre prochain à la maison Perrusson,
- L'inauguration du gîte Perrusson a compté 40 invités et une fréquentation de 100 personnes par jour a été comptabilisée lors des portes ouvertes du 04 et 05 septembre.

Monsieur Sébastien LESSARD revient sur l'avancement du logiciel Cimetière de la Mairie et informe le conseil que 11 cavurnes ont été posées par l'entreprise de pompes funèbres JANIN.

Monsieur Dominique BOUILLOUX informe le Conseil des points suivants :

- La vente de bois se déroulera le 11 novembre à la salle multi-activités,
- Le busage de la parcelle 30 à Saugy est en place,
- Le nettoyage de la Noue sera organisé fin septembre (bassins versants),
- La parcelle des peupliers situés au Mauprès est à entretenir et devra être insérée dans le plan des coupes de bois de 2022,
- La parcelle située route de la Verne (à hauteur de l'Etang) doit être nettoyée,
- La parcelle des peupliers noirs située aux Besses doit être broyée.

Cédric DAUGE, maire

